



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018 PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Sur convocation individuelle écrite de Madame le Maire, en date du 06 mars 2018, le Conseil Municipal s'est régulièrement réuni le 12 mars 2018 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Madame Anne-Catherine WEBER, Maire.

Membres présents : WEBER Anne-Catherine, BAPST Charles, LAUFFENBURGER Evelyne, HORNECKER Sandrine, SCHWENTZEL Martin, SIMON Laurence, BAPST André, JAEGER Christiane, PFISTER Jean-Philippe, MATHIEU Béatrice, POLIFKE Philippe, BAUER Rachel, FISCHER Norbert, PORTAZ Pilar, BAPST Grégory, STEINLE Cédric, ECKERT Christian, GUTH Lucien, LARUELLE Alain, LIBS Sylvain.

Membres excusés : BAPST Ernest qui a donné procuration à WEBER Anne-Catherine, LECKLER Michèle qui a donné procuration à BAPST Charles, LORENTZ Jean-Marc qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin, GOETZ Nadine qui a donné procuration à BAPST André, BRUNEAU Danièle qui a donné procuration à LARUELLE Alain, THILLOY Eric qui a donné procuration à LIBS Sylvain

Membre absent : GAUFILLET Jean-Paul

2018-016 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 12 février 2018.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

- VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,
- VU la réponse 35446 en date du 26 février 1996 de M. le Ministre de la Fonction Publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation portant sur l'application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en Alsace-Moselle notamment en ce qui concerne la nomination d'un secrétaire de séance (Conseil d'Etat, 12 juin 1896, Marchand),

désigne, à l'unanimité, Mme Estelle ADOLF, Adjoint administratif, comme secrétaire de séance.

a) Budget 2018 Commune

Madame Sandrine HORNECKER présente le point :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB), prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la commune.

Ce débat, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, doit permettre au Conseil Municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif et dégager les priorités sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Le DOB n'engendre aucune décision, le Maire reste entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget.

Le vote du budget primitif aura lieu le **lundi 26/03/2018**.

Ordre du jour :

De manière à permettre une comparaison avec les D.O.B des années précédentes, le présent document reprendra la même présentation.

- 1/ Contexte économique national
- 2/ Les principales tendances sur les finances de la commune en 2017
- 3/ Perspectives pour 2018

1/ Contexte économique national :

Une reprise de la croissance en 2017 a été possible grâce à un accroissement du commerce mondial et la hausse des échanges commerciaux, tirées notamment par la zone Euro. L'économie française a bénéficié de la même dynamique positive que la zone Euro et la croissance attendue pour 2017 se situe autour de 1,8% selon la majorité des économistes.

Le gouvernement prévoit pour 2018 une croissance de l'économie française de 1,7%. La prévision de déficit public a, quant à elle, été revue à 2,9% pour 2017 et 2,7% pour 2018, ce qui permettrait de revenir sous le seuil des 3% de déficit pour la première fois depuis 2008. Cette prévision est sous-tendue par des hypothèses fortes, exposées dans le projet de loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018-2022.

Le Projet de loi de finances 2018 stabilise les concours de l'Etat pour 2018 aux collectivités et s'est fixé les objectifs suivants dans le cadre d'une trajectoire de redressement des finances publiques sur la durée du quinquennat (2018 – 2022) :

- Redonner du pouvoir d'achat aux ménages et de la valeur au travail : suppression progressive de la taxe d'habitation, hausse du minimum vieillesse et de l'allocation adultes handicapés,
- Permettre aux entreprises d'investir et d'embaucher : allègement de l'impôt sur les sociétés,
- Accompagner les transformations nécessaires au pays : innovation, formation, transition énergétique, redéfinition des missions du service public,
- Protéger et préparer l'avenir : renforcement des moyens dédiés à la défense, la sécurité et la justice, réduction de la dette, réduction structurelle de la dépense publique.

Ces objectifs seront réalisables à la condition de partager l'effort de maîtrise des dépenses, de rénover le pilotage des finances publiques et refonder le dialogue avec les collectivités territoriales autour des objectifs de finances publiques de l'Etat.

Dans le souci de cesser les baisses unilatérales des dotations de l'Etat, le projet de loi de finances stabilise, pour 2018, 1ère fois en 4 ans, les concours de l'Etat aux collectivités, et le gouvernement a proposé un « pacte de confiance » aux 319 plus grandes collectivités, qui concentrent 2/3 des dépenses de fonctionnement totales des collectivités. Il leur sera demandé la réalisation d'économies à hauteur de 13 milliards d'euros (soit 2.6 milliards par an) en dépenses de fonctionnement. Ces dernières ne pourront augmenter de plus de 1,2% par an.

Le gel du point d'indice, la baisse des contrats aidés, le report d'un an de l'application de l'accord « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), le rétablissement du jour de carence et la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) sont des mesures envisagées pour maîtriser la masse salariale.

La ville de Plobsheim n'est pas concernée par l'encadrement des dépenses prévu par le PLF 2018, néanmoins nous n'avons pas attendu ces mesures pour les appliquer déjà depuis 2014.

Un encadrement du ratio d'endettement (rapport entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires pour rembourser sa dette) par catégorie de collectivités sera introduit dans le Code général des collectivités territoriales. Le gouvernement pourrait fixer la limite de bonne gestion autour de 12 ans.

Une réforme fiscale d'ampleur va transformer en profondeur la nature des recettes des collectivités dans les années à venir ; le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des ménages d'ici 2020.

En dessous de certains plafonds, un ménage verra sa cotisation annuelle baisser de 30% en 2018, 65% en 2019 et disparaître complètement en 2020 (coût pour l'Etat : 10,1 milliards d'euros).

L'Etat s'engage ainsi à prendre en charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017, donc théoriquement il n'y aura pas de diminution des ressources fiscales et le maire conservera son pouvoir de taux.

La taxe d'habitation symbolise le lien entre le service rendu localement et le coût de ce même service et il est légitime que chaque habitant contribue, en fonction de ses moyens, aux charges des communes. Avec la réforme, la taxe d'habitation pourrait s'avérer inéquitable pour les habitants d'une même commune qui sont tous usagers du service public local.

Les premières simulations effectuées montrent pour Plobsheim qu'à l'horizon 2020, 70,43% des foyers (c-à-d 1 215 foyers sur 1 725 foyers) seront exonérés contre 7,77% (134 foyers) actuellement et le montant du dégrèvement en 2020 est estimé à 834 367 €.

Pour l'investissement local, des crédits 2018 sont prévus à hauteur de 665 M€ au titre de soutien à l'investissement local (DSIL) pour appuyer les projets portés par les communes et les établissements intercommunaux.

Au final, notre enjeu reste de faire perdurer le **développement équilibré de Plobsheim**, de préserver une bonne santé financière de la commune tout en maintenant en bon état et aux normes les biens communaux actuels et proposer à moyen terme de nouveaux équipements pour répondre aux besoins des administrés

2/ Les principales tendances sur les finances de la communes en 2017 :

La maîtrise du budget annoncée lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 a été respectée, alors que le budget primitif 2017 prévoyait des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 2,6 millions d'€, les réalisations se sont élevées à près de 2,4 millions d'€, soit un taux de consommation des crédits de 91,98%. Cela démontre une grande rigueur de la commune dans la gestion de ses finances.

a/ Charges réelles de fonctionnement

Nous constatons une augmentation des charges réelles de fonctionnement en 2017 de **+2% (+ 37k€)** par rapport à 2016, mais inférieur **de - 8% (-208k€)** par rapport au budget primitif 2017. Les dépenses de fonctionnement ont donc été largement maîtrisées dans le respect du budget alloué par le conseil municipal.

en k€	2016	BP 2017	2017	Taux évolution 2017/2016	Taux évolution 2017/BP 17
Dépenses Réelles de fonctionnement	2 349	2 594	2 386	2%	-8%
Charges à caractère général (CCG)	755	850	743	-2%	-13%
Charges de personnel	780	859	786	1%	-8%
Atténuation de produits	237	309	309	30%	0%
Autres charges de gestion courante	515	516	492	-4%	-5%
Intérêts de la dette	53	46	46	-13%	0%
charges exceptionnelles	9	14	10	11%	-29%

Les principaux éléments qui viennent expliquer cette variation par rapport à 2016 sont :

- **Diminution de 12k€, soit -2%/2016 pour les charges à caractère général :**

- Fluides (Eau+assainissement+énergie+carburants) : +14k€, soit +7%. Ils représentent 27,7% des dépenses à caractère général en 2017 contre 25,4% en 2016, 31,3% en 2015 et 32,0% en 2014. L'évolution du patrimoine bâti de la commune a généré inévitablement une progression de ces dépenses depuis 2012, mais grâce à l'action de sensibilisation des utilisateurs des équipements communaux (services, associations, enseignants, etc...) et de réglage des installations, nous avons réussi à générer des économies.
- Maintenance et entretien des équipements : -25 k€, soit -8%. Ils représentent 36,5% des dépenses à caractère général en 2017, contre 39,2% en 2015. L'ancienneté des bâtiments et des infrastructures engendrent des travaux indispensables et de plus en plus conséquents, mais une réflexion est menée à chaque dépenses pour en optimiser le coût.
- Etudes et recherche : -9 k€ soit -100% correspond à l'établissement du cahier des charges pour l'appel d'offres d'électricité de la commune en 2016.

- Fournitures scolaires : +15 k€ soit +131% correspond au renouvellement des livres pour les élémentaires.

La mise en place d'outils de gestion en 2017 comme les indicateurs de suivi de consommation, l'optimisation des commandes publiques grâce aux marchés publics et groupements de commandes, et les actions de mutualisation des moyens ont permis de maîtriser les charges à caractère générale, qui représente 31,1% des dépenses réelles de fonctionnement.

L'objectif pour 2018 est de continuer à maîtriser ces charges à caractère général en optimisant les besoins de la collectivité et en rationalisant l'ensemble de nos charges d'activités.

- Augmentation de 6k€, soit +1% des charges de personnel :

Globalement, avec un taux d'exécution des dépenses de personnel atteignant 91,5%, la commune a maîtrisé ses dépenses de personnel, grâce à l'organisation mise en place dans les services et le soutien renforcé du Maire et des Adjoints pour absorber le surcroît de travail lié à de nombreuses longues absences d'agents.

Avec 32,9 % des charges de fonctionnement, la masse salariale reste le premier poste de dépenses de fonctionnement de la commune, et fait l'objet d'un suivi permanent.

Nous pouvons constater que la redéfinition des missions des agents administratifs, le remplacement d'un agent technique et la supervision de l'équipe technique par le responsable des services techniques, qui a rejoint la commune fin d'année 2016 sont concluants.

L'objectif pour 2018 reste de mieux répondre aux attentes des usagers et citoyens en matière de qualité et d'accès au service public, de relever le défi de la nécessaire maîtrise des coûts et garantir aux agents un environnement professionnel de qualité.

- Augmentation de +71k€, soit +30% des atténuations de produits.

- Pour la première fois, la commune a dû acquitter la pénalité au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du fait d'un nombre insuffisant de logements aidés pour un montant de 66 k€. Dans le cadre de la cession de terrains au quartier de la Niederau pour la construction de logements sociaux, les moins-values accordées aux bailleurs sociaux avaient permis une réduction complète les années précédentes du prélèvement annuel obligatoire.

Le dernier comptage, qui porte sur les réalisations jusque fin 2016, fait état de 131 logements réalisés et 318 Logements manquants. Pour la période 2017/2019 notre objectif de production de logements sociaux est fixé à 75. En 2017, 16 logements ont été construits, il en reste donc 59 à réaliser en 2018 et 2019 pour éviter une convocation chez le préfet et une mise en carence éventuelle en 2020. La mise en carence signifie 2 choses : le doublement de notre pénalité de retard soit près de 132 k€ et peut aussi entraîner en plus, l'obligation de réaliser, sur injonction du préfet, une opération ne comprenant que des logements sociaux

- Dans le même registre, la commune a également été imposée pour la première fois au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à une somme de 8k€. Le FPIC

consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Pour 2018, le montant du prélèvement SRU est estimé à 66k€, il est calculé en multipliant 25% du potentiel fiscal par habitant 2017 par le nombre de logements locatifs sociaux manquants et le FPIC à 8k€.

- Diminution de 23k€, soit -4% des autres charges de gestion :

- Indemnités versés aux Maire et Adjointes : - 5k€, soit -5,3%
- DSP : -10 k€, soit -3,1% lié à la négociation réalisée lors du renouvellement des DSP
- Créances admises en non valeur pour -2k€
- CCAS -2 k€, le budget versé en 2016 a été suffisant pour les années 2016 et 2017

- Diminution des charges d'intérêts de 7k€, soit -13% lié au remboursement des emprunts en cours.

Enfin sur les dépenses réelles de fonctionnement, si nous excluons la pénalité SRU et la contribution FPIC lié à l'effort demandé par l'Etat aux collectivités, **nos charges réelles de fonctionnement 2017 sont en diminution de 37k€ par rapport à 2016 soit -1,6%**. Ces chiffres démontrent une très bonne maîtrise des charges et une vigilance particulière demandée et respectée par l'ensemble des élus et des agents de la commune.

b/ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 représentent 2 810 k€, soit équivalentes à 2016, mais **+3%** par rapport au budget, soit +81k€.

en k€	2016	BP 2017	2017	Taux évolution 2017/2016	Taux évolution 2017/BP 17
Recettes Réelles de fonctionnement	2 808	2 729	2 810	0%	3%
Atténuation de charges	29	15	28	-3%	87%
Produits des services, du domaine, ...	100	95	117	17%	23%
Impôts et Taxes	1 915	1 929	2 003	5%	4%
Dotations, subv	584	551	510	-13%	-7%
Autres pdts de gestion courante	153	138	142	-7%	3%
Produits exceptionnels	27	1	10	-63%	900%

- Le produit de la taxe d'habitation et foncière représente 1 701 k€ en 2017 soit **60,8% des recettes réelles 2017, contre 59,4%**, soit une très forte dépendance de la commune envers les impôts locaux. Le produit des taxes complémentaire en

2017 est de 49 k€, il provient principalement de l'augmentation des foyers dans notre commune, la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales décidée chaque année en loi de finances et de l'augmentation des taux de 1%. Les modifications prévues par le PLF 2018 ne sont pas anodines pour notre commune et peuvent remettre en cause son autonomie financière et ses marges de manœuvre nécessaires au financement de ses projets si une compensation à l'euro près n'est pas effective.

- Les dotations et subventions représentent 510 k€, **soit 18,1% des recettes réelles 2017 contre 22,1% en 2016**. Une baisse de 11%, soit une recette inférieure de 34k€ est constatée concernant la dotation globale de fonctionnement et de péréquation. Cet impact offre une illustration concrète du désengagement de plus en plus marqué de l'Etat envers les collectivités locales, notamment celles qui sont considérées comme riches. Entre 2014 et 2017, les dotations totales versées par l'Etat à la commune ont diminué de 35%, soit une perte pour la commune de 147k€.
- Les produits des services du domaine (concession cimetières, location salles, droit de chasse, remboursement des charges locatives, etc...) **augmentent de 17k€**.
- Les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles principalement) représentent **142 k€**, soit 5.1% des recettes réelles 2017 contre 5,4% en 2016.

La commune a augmenté ces taux en 2017 de 1% et la place par rapport aux désormais 33 communes de l'Eurométropole, depuis l'intégration le 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes dites « les Châteaux » à :

- 30^{ème} pour la taxe d'habitation
- 23^{ème} pour la taxe foncière sur propriété bâtie
- 26^{ème} pour la taxe foncière sur propriété non bâtie

Concernant les bases, la commune est :

- 3^{ème} pour la taxe d'habitation
- 6^{ème} pour la taxe foncière sur propriété bâtie
- 19^{ème} pour la taxe foncière sur propriété non bâtie

Le potentiel financier de la commune de Plobsheim, à savoir le produit obtenu en multipliant les bases d'imposition des quatre taxes directes locales par les taux d'imposition moyens correspondants majoré de la dotation forfaitaire est de **906 €/habitants en 2017 contre 910 €/habitants en 2016**, alors que nos communes voisines varient entre 1102 €/habitants à 1570 €/habitants, soit des recettes supplémentaires annuelles entre 860 k€ et 2 920 k€.

La situation de la commune n'a pas connu d'évolution financière majeure. Nous sommes toujours moins riches que nos voisins, et veillons toujours avec le même soin à chaque euro dépensé. Plobsheim avance à son rythme et surtout au rythme de ses finances.

Grâce à des décisions courageuses prises en 2016 et 2017 au niveau de la fiscalité, et qu'il faudra encore prendre en 2018, la commune a su maintenir sa capacité d'investissement et les élus ont travaillé sereinement sur le projet du regroupement scolaire devenu indispensable pour les années à venir mais également sur la mise en conformité de la Mairie.

Afin que les contraintes budgétaires ne se fassent pas trop sentir dans notre commune par rapport aux investissements récurrents à réaliser, au maintien des services à nos

administrés, et tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, la commune proposera en 2018 de majorer les taux des 3 taxes locales de 1%.

La commune bénéficie encore de marge de manœuvre et de nombreux leviers peuvent encore être actionnés toujours dans le but de concilier la vision de développement de la commune avec ses impératifs de gestion. Ainsi, la cession de terrains communaux, la réflexion sur le patrimoine communal, la demande systématique de subventions, la mise en place d'une taxe sur la publicité extérieure, l'encouragement de construction de nouveaux logements et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, ce qui permettrait d'élargir l'assiette de calcul de l'impôt tout en sécurisant les rentrées fiscales, et enfin la recherche constante de nouvelles sources d'économie sont autant d'axes à explorer et mettre en œuvre pour les grands projets futurs.

c/ Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement ou l'épargne brute correspond à l'ensemble des ressources générées par les opérations de gestion de la commune. Elle mesure la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les investissements ou les remboursements d'emprunt.

en k€	2016	2017
Constitution autofinancement		
Recettes de gestion (hors except)	2 781	2 800
Dépenses de gestion (hors except)	- 2 287	- 2 330
Epargne de gestion	494	470
Intérêts de la dette	- 53	- 46
Epargne Brute	441	424
Amortissement du capital	- 191	- 196
Epargne nette	250	228

L'autofinancement 2017 a été préservé, la hausse des dépenses alliée à une légère hausse des recettes pour la même période a permis à la commune de dégager un autofinancement de 424 k€.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la recherche constante de recettes supplémentaires constituent donc un élément essentiel de la bonne gestion des finances communales.

L'excédent de fonctionnement baisse de 11€/habitant en 2017 principalement lié à une forte diminution des recettes de fonctionnement par habitants -23€/habitant (-3%) mais compensé à plus de 50% par une baisse des dépenses de fonctionnement par habitants de -12€/habitant (-2%).

€/habitant	2016	2017	Variation
Recettes fonctionnement par habitant	663	640	-3%
Dépenses fonctionnement par habitant	555	543	-2%
Solde fonctionnement par habitant	108	97	

d/ Section investissements

en k€	2016	2017
Dépenses Réelles d'investissement	488	544
<i>Crédits inscrits (BP+DM+RAR N-1)</i>	<i>1 147</i>	<i>1 176</i>
<i>Taux d'réalisation</i>	<i>42.5%</i>	<i>46.3%</i>

Le taux de réalisation en 2017 des investissements est de l'ordre de 46,3% contre 42,5% en 2016.

Les principaux investissements 2017 ont été :

- Remboursement du capital des emprunts pour 197k€
- Etudes et conception du regroupement scolaire pour 162k€
- Travaux de réfection & améliorations pour 59k€ (climatisation crèche 18k€, rénovation salle fête des fêtes 13k€, réfection logements 6k€, ossuaire 10k€, décoration de Noël 6k€, etc...)
- Mise aux normes pour 51k€ (Eglise catholique 11k€, Tennis 13k€, Mairie 21k€, passerelle EDF 6k€)
- Eclairage de la piste cyclable pour 34k€
- Matériel pour 30k€ (aspirateur à feuilles, mobilier de bureau, rangement et tapis de gym pour les écoles, réfrigérateur et rayonnages pour le périscolaire, petits outillages pour les agents, etc...)
- Aménagements paysagers pour 14k€ (complexe sportif 4k€, gazon synthétique pour les écoles 5k€, sentier Plobsheim et jardinerie 5k€)
- Subvention investissement pour 3k€

En ce qui concerne la mise en accessibilité de la mairie, les études et réflexions se sont terminées fin 2017 avec un début des travaux envisagé après l'été 2018. L'enjeu est multiple, rendre la mairie accessible aux personnes en mobilité réduite, améliorer les performances énergétiques du bâtiment, moderniser l'accueil et les espaces de travail et dégager de nouveaux espaces.

en k€		2016	2017
Recettes Réelles d'investissement		932	1 004
dont	Subventions	50	19
	Dotations (FCTVA, Taxe aménagement)	129	97
	Excédents de fonctionnement capitalisés et report N-1	753	888

Les recettes d'investissements 2017 sont constituées par l'excédent de fonctionnement pour 88%, les dotations pour 10%, principalement le fonds de compensation de la TVA, et par des subventions versées par les partenaires institutionnels pour 2%.

e/ La dette

en k€	2012	2013	2014	2015	2016	2017
En-cours de la dette						
En-cours de la dette	1 139	1 036	1 759	1 572	1 381	1 139
Annuité de la dette (capital + intérêts)	150	149	222	247	244	242
Emprunts réalisés	-	-	885	-	-	-

La dette de 1 139 k€ fin 2017 est constituée de 3 emprunts :

- 48 k€ pour financer la crèche
- 519 k€ pour financer le complexe sportif du Langensand
- 572 k€ pour financer l'acquisition de parcelles (48,62ares) situées derrière la salle des fêtes.

L'annuité annuelle 2017 est de 242 k€, décomposé en capital pour 196 k€ et intérêts de 46 k€

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de dette/habitant (en €)	289	260	436	377	326	259
Capacité de désendettement (encours/Epargne brute)	1.56	2.10	2.60	2.81	3.13	2.69
Taux d'endettement (Annuité / recettes réelles de fonctionnement)	5.61%	3.95%	7.82%	8.58%	8.69%	8.61%

A fin 2017 l'endettement de la commune par habitant représente 259€ contre 326€ en 2016 (soit -20%), contre 377 € en 2014.

La moyenne de l'endettement des communes de l'EMS est au 01/01/2017 de 1 182 €/habitant, la commune est la 7eme commune la moins endettée des 33 communes de l'EMS.

La capacité de désendettement exprimé en années indique la durée théorique que mettrait la commune pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle consacrait chaque année la totalité de son épargne.

Il est de 2,69 en 2017 contre 3,13 en 2016.

Le taux d'endettement exprimé en % calculé en divisant l'annuité des emprunts par les recettes réelles de fonctionnement est de 8,6% en 2017 contre 8,7% en 2016.

La collectivité faiblement endetté, dispose donc d'une certaine capacité d'emprunt pour financer les grands investissements futurs.

3/ Les perspectives 2018 :

L'élaboration du budget primitif 2018 s'inscrira dans le prolongement de l'action impulsée depuis le début du mandat : recherche de sobriété, gestion au plus stricte des deniers publics et cadrage budgétaire rigoureux, qui suppose adéquation entre les objectifs visés et les moyens, et qui implique un engagement des élus et de l'administration à dégager des marges de manœuvre pour continuer à assurer et développer les missions au service du public et conserver une capacité à investir.

L'équipe municipale reste comme les années précédentes résolument engagée non seulement dans une démarche de performance financière et une maîtrise des dépenses de fonctionnement alors même qu'elles tendent à progresser naturellement, mais également dans un suivi permanent des recettes. Un budget de fonctionnement donc en évolution, mais des charges maîtrisées et réfléchies.

Nous continuerons à prioriser nos actions et par conséquent faire des choix, à mener une réflexion qui doit nous conduire à dépenser mieux et prendre en compte les évolutions de service à rendre à la population, de garantir aux agents un environnement professionnel équitable et de qualité, à respecter les obligations légales et adapter les ressources humaines en conséquence.

Nous renforcerons en 2018 le travail réalisé en partenariat avec les services de l'Eurométropole pour bénéficier d'équipements structurants et la concertation avec les habitants, les associations du village, les partenaires institutionnels et nos agents.

La poursuite d'une dynamique de gestion extrêmement resserrée apparaît en effet indispensable pour préserver l'autofinancement de la commune et sa capacité à investir. Les investissements 2018, hors les grands projets, devront être adaptés afin de ne pas détériorer le niveau d'endettement et obérer le fonctionnement futur de la collectivité.

La commune proposera de faire le choix d'un **Budget d'investissement qui vise à concilier l'vision de développement de l'commune avec les impératifs de gestion, de prioriser les trux** à réaliser en tenant compte de la faisabilité des projets sans agir dans la précipitation malgré les diverses sollicitations.

Les investissements structurants pour l'commune en 2018 seront de l'ordre de 2,2 M€ ; 1,0M€ sera dédié au démarrage des travaux pour le regroupement scolaire des écoles élémentaires, et 1,2 M€ pour la mise en conformité et agrandissement de la Mairie. Ces investissements seront financés par la vente de terrains communaux et l'autofinancement.

Le GROUPE SCOLAIRE AU FIL DE L'EAU, pour lequel le permis de construire sera déposé cette année, est une nécessité, tant pour la commune, qui pourra réaliser des économies d'échelle (entretien, chauffage...) et répondre à l'ouverture de classes, que pour les parents et les assistantes maternelles.

Le programme de construction du groupe scolaire élémentaire qui se situera à l'arrière de la salle des Fêtes comprendra 15 classes réparties sur 2 niveaux pour une surface de 1870 m². Le coût prévisionnel des travaux pour la phase école est de 3,6 M€ HT.

La municipalité a formulé le choix de privilégier un bâtiment avec une structure bois, tendant vers un bâtiment passif.

Pour permettre une gestion des flux routiers adaptée à l'organisation du site, la construction du pont avec la mise en place de feux tricolores est inscrite au programme de voirie eurométropolitain. Les concertations avec les services de l'EMS sont également en cours pour l'aménagement de l'avant de la salle des fêtes pour le stationnement et les cheminements en modes doux.

Le projet de mise aux normes et de restructuration fonctionnelle de la mairie consiste à isoler le bâtiment, aménager les combles pour optimiser la place, équiper le bâtiment d'un ascenseur qui desservira tous les étages et la mise en place de rampes d'accès à l'entrée principale. L'accueil sera plus spacieux et plus fonctionnel pour permettre un meilleur service à la population.

Les autres investissements 2018 pour un montant avoisinant les 500 k€ seront dédiés à :

- **Eclairage**
- **Travaux de sécurisation des écoles dans le cadre du PPMS**
- **Travaux de réfection et amélioration** (Chaudière de l'école du Château, réfection du carrelage de la morgue, reprise des tombes, réfection logements communaux, générateur et branchement gaz de l'Eglise protestante, VMC de l'école du centre, aménagements paysagers, etc...)
- **Divers matériels** (Mobilier pour ouverture de classe à l'école maternelle, jeux extérieurs écoles et aires de jeux, matériel informatique, outillage pour les agents techniques, sono pour la salle des fêtes, tracto-pelle, signalisations, etc...)

Ce programme d'investissement répondra non seulement à des obligations sécuritaires et légales, mais également à la rénovation et l'entretien du patrimoine communal, aux diverses demandes des usagers (associations, enseignants, agents communaux, etc...) et au nécessaire renouvellement du petit matériel.

La municipalité s'attache à assurer un entretien permanent du patrimoine communal que ce soit par de nouveaux investissements, mais également par l'intervention de nos services techniques. Nous devons assurer l'adéquation entre les projets d'investissements et les ressources, tant financières qu'humaines.

L'autofinancement moyen prévisionnel de l'année permettra de financer les investissements courants.

L'ajout d'une classe maternelle est également à prévoir, puisque par manque de place, la commune d'Eschau n'est plus en mesure d'accueillir les petits Plobsheimois en site bilingue. Une structure modulable sera donc mise en place dès cette année à l'école maternelle du Moulin.

Nous souhaitons poursuivre en 2018 les actions favorisant les rencontres et la convivialité. Le succès rencontré par les vœux du Maire, le parcours du cœur, la journée citoyenne, la chasse aux œufs de Pâques, le « Lilly Day of Service », la fête de Noël des

aînés, l'inauguration des lumières de Noël démontrent clairement qu'en dehors de services de consommation, nos concitoyens attendent aussi de la commune qu'elle crée des liens sociaux qu'ils souhaitent s'investir dans la vie de leur village. Nous participerons également pour la première fois au forum de l'emploi le 16 mars prochain.

La commune au travers des projets qu'elle met en œuvre, les associations grâce aux activités qu'elles proposent et aux animations qu'elles organisent sont de formidables vecteurs de lien social. La commune accompagne le dynamisme, apporte des aides financières, favorise leurs initiatives, met à disposition des locaux et apporte un soutien technique aux associations du village.

L'équipe municipale confirme, avec ce débat d'orientations budgétaires 2018 qui servira de base à l'élaboration du Budget primitif 2018, son rôle de gestionnaire, son rôle d'insuffler le « bien-vivre ensemble », mais également sa capacité à se projeter pour les années à venir.

A Plobsheim, nous avons l'ambition d'aller loin et nous souhaitons y avancer avec chacun, à notre rythme, et permettre à chacun de prendre sa part dans le chemin que nous souhaitons parcourir.

Monsieur Philippe POLIFKE revient sur les conséquences de la réforme fiscale à l'horizon de 2020, et plus particulièrement sur les premières simulations portant sur le montant de dégrèvement de près de 835 000 euros. Sans prise en charge par l'Etat de ce dégrèvement, la commune sera en grande difficulté financière.

Madame le Maire rappelle la commission plénière concernant le budget qui aura lieu le 21 mars 2018 et invite les membres du conseil municipal à poser et à préparer toutes les questions et toutes les précisions qu'ils souhaitent.

Madame Sandrine HORNECKER remercie Madame Estelle ADOLF pour le travail effectué en l'absence de Madame Valérie SCHOCH.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018.

b) Budget annexe 2018 – Lotissement Niederau

Les travaux du lotissement Niederau sont terminés, les marchés ont été réceptionnés. Le solde des honoraires à la maîtrise d'œuvre restent à verser.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018.

2018-018 CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLES DU BAS-RHIN : AFFECTATION DE L'ARGENT DE LA CHASSE

Les propriétaires fonciers de Plobsheim ont abandonné le produit de la location de la chasse au profit de la Commune qui s'est engagée à l'affecter au paiement des cotisations dues par chaque propriétaire foncier à la CAAA du Bas-Rhin et à entretenir les chemins ruraux.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour le versement de 50 % du produit de la location des chasses communales à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles du Bas-Rhin.

Monsieur André BAPST indique que la commune de Gerstheim a prévu un budget de 110 000 euros pour la réfection des chemins.

Monsieur Cédric STEINLE demande si les chemins ruraux seront bien remis en état après les travaux effectués par les services de l'Eurométropole.

Madame le Maire précise que c'est bien ce qui est prévu.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité,

- **de verser 50 % du produit de la location des chasses communales à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles du Bas-Rhin.**

2018-019 EUROMETROPOLE DE STRASBOURG : ACQUISITION DE PARCELLES DANS LE CADRE DE PROJETS VALIDES PAR L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ET AU TITRE DE LA REALISATION DE RESERVES FONCIERES

Dans le cadre de la loi Chevènement, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur l'acquisition par l'Eurométropole de parcelles dans le cadre de projets validés par l'Eurométropole et au titre de la réalisation de réserves foncières.

Projet validé pour la commune de Plobsheim : liaison cyclable entre la rue du Rhin et la rue St Paul.

Lieudit « Grosswoert »

Section 38 parcelle n°4, d'une contenance de 11,13 ares, vergers

Propriété de Mme Monique HEILIGENSTEIN épouse MAETZ, de M. Rémy DEIBER et de Mme Béatrice DEIBER

Au prix de **76 € l'are** en zone agricole, soit pour un montant de 845,88 €.

Le plan parcellaire et le plan de situation sont joints en annexe.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, Madame Béatrice MATHIEU ne prend pas part au vote) émet un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle par l'Eurométropole de Strasbourg.

2018-020 PREVENTION DES COULEES D'EAU BOUEUSES

Par délibération du 22 décembre 2017, le Conseil de l'Eurométropole s'est prononcé sur l'actualisation de ses compétences.

Le phénomène de coulées d'eaux boueuses apparaît habituellement lors de forts épisodes pluvieux sur des terres agricoles en pente, fraîchement travaillées et sans végétation, sur lesquelles des particules fines de terre sont facilement mobilisables et entraînées vers l'aval par le phénomène de ruissellement.

Ces conditions sont habituellement réunies au printemps, au moment du travail du sol avant semis.

L'augmentation du nombre d'épisodes de coulées d'eaux boueuses ces dernières années est liée à plusieurs phénomènes :

- Le changement climatique qui a pour conséquence
- d'augmenter le nombre des orages au printemps, période la plus critique pour les coulées d'eaux boueuses

- une augmentation de leur intensité sur une courte durée, ce qui aggrave le phénomène de ruissellement.

- Le changement des pratiques agricoles
- avec l'augmentation des semis de printemps (maïs, betteraves, céréales de printemps, tabac...)
- et la diminution des surfaces enherbées en raison de la raréfaction du nombre d'éleveurs.

- La destruction des haies, en particulier lors des opérations de remembrement

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, 14 communes ont déjà été touchées par les coulées d'eaux boueuses à des degrés variés, toutes situées sur le flanc ouest du territoire.

Le phénomène de ruissellement et de coulées d'eaux boueuses peut avoir des conséquences graves sur les biens des personnes et engendre l'engorgement des réseaux d'assainissement. Par ailleurs, il contribue à alimenter les cours d'eau et accélère la montée des eaux lors des crues. Certaines communes ont fait l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, au titre de la solidarité entre communes, a approuvé, par délibération du 22 décembre 2017, le transfert à l'Eurométropole de la compétence prévue à l'alinéa 4° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols », compétence complémentaire et non obligatoire de la GEMAPI, pour lutter contre ce phénomène.

Il est rappelé que les rubriques obligatoires de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui font l'objet d'un transfert direct par la loi à l'Eurométropole de Strasbourg prendront effet au 1er janvier 2018. Elles comprendront uniquement les rubriques 1°, 2°, 5° et 8° en vertu du futur I bis de l'article L 211-7 du code de l'environnement.

Pour être effective, la prise de compétence facultative de l'alinéa 4° de l'article L211-7 doit donner lieu à un transfert de compétence des communes à l'Eurométropole conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code de l'environnement, notamment son article L 211-7,4°

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-17

Approuve le transfert à l'Eurométropole de Strasbourg de la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols » prévu à l'alinéa 4° de l'article 211-7 du Code de l'Environnement.

2018-021 ACQUISITION DE TERRAINS (terrains d'aéromodélisme)

Les héritiers de madame feu Olga Rudolf souhaitent vendre ses terrains situé au lieu-dit Obergrund et ayant pour références cadastrales section 31 parcelles 204, 205 et 206 d'une contenance respective de 8,40 ares, 16,58 ares et 16,76 ares (soit 41,74 ares au total).

Ces terrains sont occupés actuellement par l'association Strasbourg Model Club.

La commune propose de racheter l'ensemble au prix de 60 € l'are, ce qui représente une dépense de 2 504,40 € (hors frais de notaire, estimés à 500 €).

Monsieur Philippe POLIFKE demande si le prix de vente initial n'était pas plus élevé ?

Madame le Maire l'informe que suite à négociations, le prix initial de 200€/are a été baissé à 60€/are.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, Monsieur Norbert FISCHER ne prend pas part au vote, à l'unanimité,

autorise Madame le Maire à acquérir les parcelles cadastrées section 31 parcelles 204, 205 et 206 d'une contenance totale de 41,74 ares pour un prix fixé à 60 € l'are et à signer tout acte afférent à cette vente.

2018-022 RAPPORT DE LA COMMISSION URBANISME DU 26.02.2018

Madame le Maire présente le point.

En ce qui concerne les logements sociaux, elle rappelle que la commune a déjà fait l'objet d'une convocation auprès du Préfet, car l'objectif du quota de logements sociaux n'a pas été atteint lors de la 1ère période triennale.

Si la commune est déclarée en carence, le Préfet a la possibilité, outre de doubler les pénalités, de préempter un terrain communal pour y faire construire des logements sociaux. C'est pourquoi des actions doivent absolument être initiées par la municipalité.

Le conseil municipal prend acte du rapport de la commission d'urbanisme du 26.02.2018.

2018-023 COMMUNICATIONS

Madame le Maire rappelle les dates suivantes :

- * 21 mars 2018 à 20h : séance plénière du conseil municipal,
- * 26 mars 2018 à 20h : séance du conseil municipal,
- * 15 avril 2018 : organisation du Parcours de cœur de 9h à 12h au Parc de Gail.

Madame Michèle LECKLER est à la recherche de volontaires pour tenir le stand.

* 26 mai 2018 : organisation de la 2^{ème} journée citoyenne et invite l'ensemble des conseillers à y participer et à en faire la publicité,

Madame le Maire donne lecture du courrier que le gérant de l'entreprise Phicogis Europe, actuellement implantée à Illkirch, intéressé par l'achat du local situé au 66 rue du Rhin à Plobsheim (anciennement FMS) a adressé aux élus de Plobsheim.

Madame le Maire espère que le projet pourra aboutir car l'implantation d'une nouvelle entreprise est une belle opportunité pour la commune.

Monsieur Martin SCHWENTZEL, qui a mis le responsable de Phicogis en relation avec Monsieur SCHOCH, gérant de FMS, précise que la création d'emploi est envisagée.

Monsieur Cédric STEINLE demande à quel stade en est le projet de la famille Mack.

- Le projet, qui est entre les mains des services de l'Eurométropole, progresse.

Madame le Maire informe les membres du conseil de l'action de plantation d'arbres sur le talus, géré par VNF, le long du canal du Rhône au Rhin initiée par un particulier, à ses frais, qui pose quelques difficultés.

2018-024 QUESTIONS ORALES

Monsieur Lucien GUTH signale que sa connexion internet a été interrompue suite aux travaux effectués pour la création du champ captant, sans que les entreprises en cause ne signalent le dommage au secrétariat de la mairie.

Madame le Maire prendra contact avec les services de l'Eurométropole pour avoir plus d'informations.

Madame Pilar PORTAZ demande à quoi était dû la coupure de courant ayant eu lieu semaine 10 ?

Monsieur Cédric STEINLE répond qu'un câble a été endommagé rue de l'Etang. Il informe également de l'existence du site internet <http://infore.sstrasbourg-electricite-reseaux.fr/moninfore/#!/incidentsEnCours> permettant de suivre les pannes et leur résolution.

La séance est levée à 21h40